

"La Loi fondamentale entre en vigueur" dans Süddeutsche Zeitung (24 mai 1949)

Légende: Au lendemain de l'entrée en vigueur, le 23 mai 1949, de la Loi fondamentale en République fédérale d'Allemagne, le quotidien allemand Süddeutsche Zeitung analyse le vote positif du Conseil parlementaire allemand et détaille les mesures envisagées pour faire de Bonn la nouvelle capitale de la RFA.

Source: Süddeutsche Zeitung. Münchner neueste Nachrichten aus Politik, Kultur, Wirtschaft und Sport. Hrsg. Friedmann, Werner; Schöningh, Dr. Franz Josef; Gottschagg, Edmund; Schwingenstein, August ; Herausgeber Friedmann, Werner. 24.05.1949, Nr. 60; 5. Jg. München: Süddeutscher Verlag. "Bonner Grundgesetz tritt in Kraft", auteur:tz , p. 1.

Copyright: (c) Traduction CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/la_loi_fondamentale_entre_en_vigueur_dans_suddeutsche_zeitung_24_mai_1949-fr-efcdfe5d-ba18-4b68-ad4e-5afa4727adc1.html



Date de dernière mise à jour: 05/07/2016

Entrée en vigueur de la Loi fondamentale de Bonn

Approbation dans 10 des 11 Länder / Constructions pour le siège fédéral

tz. Bonn (compte rendu de la rédaction) – Hier, la «Loi fondamentale de la République fédérale d'Allemagne» est entrée en vigueur avec sa signature et sa proclamation au Conseil parlementaire, après avoir été adoptée par 10 des 11 parlements des Länder d'Allemagne de l'Ouest – donc par la majorité requise des deux tiers – avec les répartitions des votes suivantes: Bade-Méridional 49:2; Wurtemberg-Bade 80:10; Sud Wurtemberg-Hohenzollern 34:16; Hesse 73:8; Rhénanie-Palatinat 91:8; Basse-Saxe 98:37; Rhénanie-du-Nord-Westphalie 153:38; Brême 77:9; et Hambourg 97:3. Comme il avait été annoncé, le Landtag bavarois a rejeté la loi avec 101:63 voix. Le conseil municipal de Berlin-Ouest n'avait pas le droit de vote, mais a approuvé la loi à l'unanimité.

Samedi, la Commission pour l'aménagement du territoire, chargée d'organiser Bonn en siège fédéral, s'est réunie à Bonn sous la présidence du ministre-président de Rhénanie-du-Nord-Westphalie, Arnold. Font partie de la commission les maires du district de Bonn ainsi que des architectes, des représentants de l'administration des transports, le directeur général des services municipaux de Bonn, M. Langendörfer, et le chef de la chancellerie du Land, directeur de département ministériel, M. Wandersleb. Le ministre-président Arnold a débuté la séance en expliquant qu'il s'agit d'un siège fédéral provisoire, soulignant ainsi la solidarité de l'Allemagne de l'Ouest avec Berlin et la zone Est. Après la décision démocratique claire du Conseil parlementaire, la querelle pour le siège fédéral devrait être finie et le travail concret devrait reprendre ses droits. Le gouvernement du Land espère avant tout que le gouvernement fédéral à Bonn comprendra les besoins et les problèmes des travailleurs de la région de la Ruhr, le cœur économique de l'Allemagne.

M. Wandersleb a réfuté les allégations répandues dans certains journaux, selon lesquelles le choix de Bonn occasionnerait d'importantes dépenses inutiles. Depuis le jour où le gouvernement du Land a donné l'ordre de construire, les travaux sur les bâtiments prévus ont considérablement avancé. Les travaux pour transformer et aménager l'Académie pédagogique en vue d'installer le Bundesrat et le Bundestag se sont poursuivis jour et nuit. La nouvelle salle d'apparat devrait être terminée dans le courant du mois de juin; avec 1028 mètres carrés, celle-ci sera environ 30 % plus grande que l'ancien bâtiment du Reichstag à Berlin. Un vaste programme de construction de logements est également en voie de réalisation. À cet effet, le Land accorde des prêts très intéressants.